



## COMMISSION EUROPEENNE

*Bruxelles, le 12.04.2017  
C(2017) 2375 final*

*M. Claude BARTOLONE  
Président de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant une "Conférence des parties de la finance mondiale, l'harmonisation et la justice fiscales". Nous saluons le soutien de l'Assemblée nationale en faveur de mesures fortes pour s'attaquer à l'évasion fiscale et la volonté de la France à jouer un rôle central pour promouvoir l'agenda européen et international en la matière.*

*Comme expliqué dans l'avis de l'Assemblée nationale, cet agenda doit se poursuivre avec intensité, à la fois par une application complète de la législation récente et des engagements internationaux, et par de nouvelles initiatives pour renforcer notre cadre commun anti-abus.*

*La Commission se réjouit du soutien de l'Assemblée nationale pour le travail déjà réalisé au niveau européen pour améliorer la transparence fiscale, sécuriser une imposition effective et s'assurer d'une concurrence fiscale équitable, au sein de l'Europe et au niveau international. Au cours des deux années passées, des propositions majeures de réformes fiscales ont été présentées par la Commission et plusieurs ont déjà été adoptées par les Etats membres. Toutes les actions de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ("BEPS") ont été abordées au niveau européen, y compris par le biais de législations contraignantes. La Commission a également été plus ambitieuse que l'agenda international avec certaines initiatives, en particulier la relance de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés en octobre 2016<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> COM(2016) 683 final et COM(2016) 685 final.

*L'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés offre un cadre amélioré et prospectif pour l'imposition des sociétés en Europe qui favoriserait à la fois l'activité et la croissance tout en réduisant le champ de l'évasion fiscale. L'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés offre également une solution à long terme aux tensions concurrentielles que l'Assemblée nationale souligne dans son avis, en matière d'imposition des sociétés au sein de l'Union européenne. Il est dès lors important que tous les Etats membres s'engagent pleinement et de façon constructive, au niveau politique et technique, pour s'assurer que l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés puisse être mise en œuvre dans le calendrier envisagé.*

*Concernant la concurrence fiscale équitable avec nos partenaires internationaux, la Commission prend note du soutien de l'Assemblée nationale pour une liste commune européenne d'Etats non coopératifs. Ce projet a été proposé par la Commission en janvier 2016<sup>2</sup>, et les travaux progressent de façon satisfaisante. Les Etats membres vont examiner les systèmes fiscaux des Etats sélectionnés d'ici l'été, en vue d'une compilation de la première liste européenne avant la fin de l'année. Ils vont également étudier les contre-mesures communes à appliquer aux Etats figurant sur la liste afin de s'assurer que la liste européenne ait un effet dissuasif efficace sur les Etats qui s'engagent dans une concurrence fiscale dommageable.*

*D'énormes progrès ont également été accomplis ces dernières années pour améliorer la transparence fiscale dans l'Union européenne. D'importantes mesures législatives européennes sont désormais en place pour assurer une transparence accrue sur les pratiques fiscales à la fois des Etats membres et des sociétés multinationales aussi bien que sur les comptes bancaires des personnes physiques. Concernant l'appel de l'Assemblée nationale en faveur d'une plus grande transparence sur les rescrits fiscaux, des progrès déterminants ont déjà été réalisés dans ce domaine. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux termes de la Directive sur la coopération administrative<sup>3</sup>, les Etats membres doivent échanger automatiquement entre eux les informations sur leurs rescrits transfrontaliers. Cela permettra de s'assurer que les Etats membres puissent détecter tout rescrit qui impacte leurs propres assiettes fiscales et réagir rapidement à toute pratique fiscale abusive. Pour ce qui est d'assurer plus de transparence pour les citoyens en matière de fiscalité des sociétés, la proposition de la Commission pour des déclarations publiques pays par pays par les sociétés multinationales<sup>4</sup> est en cours de négociation par le Conseil et le Parlement européen. Le programme de la Commission en faveur d'une transparence fiscale accrue se poursuit avec une initiative à venir cette année en vue d'assurer une meilleure surveillance des activités des conseils et intermédiaires.*

---

<sup>2</sup> COM(2016) 24 final.

<sup>3</sup> Directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE, JO L 64, 11.3.2011, p. 1.

<sup>4</sup> COM(2016) 198 final.

*La Commission prend note du soutien de l'Assemblée nationale en faveur de la protection des lanceurs d'alertes. La Commission évalue actuellement les éventuelles mesures supplémentaires, horizontales ou sectorielles, qui pourraient être prises au niveau européen pour renforcer la protection des lanceurs d'alertes. Une consultation publique vient d'être lancée sur ce sujet et nous en examinerons attentivement le résultat pour décider des prochaines étapes.*

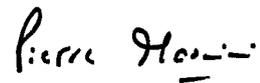
*La Commission espère que ce bilan des mesures européennes, pour neutraliser l'évasion fiscale, promouvoir une concurrence fiscale équitable et renforcer la transparence fiscale, répond aux questions soulevées par l'Assemblée nationale. La France peut apporter une contribution importante en soutenant le programme de l'Union européenne en faveur d'une fiscalité équitable et effective ainsi qu'en donnant une impulsion aux négociations en cours sur les propositions clés dans ce domaine.*

*En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.*



*Frans Timmermans  
Premier vice-président*



*Pierre Moscovici  
Membre de la Commission*